

PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de M KARADAG Sinan, représentant de l'entreprise SARL FK TP, sis 1, Rue Louise Michel à STRASBOURG (67200) du 09/09/2025.

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de génie civil portant sur l'ouverture du trottoir pour la pose d'une chambre et réseau secs Orange, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Le jeudi 16 octobre et le vendredi 17 octobre 2025,
5, Quai de l'III,**

Réglementation 2.02.04 : Rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation.

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant

Directives : La circulation de tous les véhicules sera déviée par la rue du Général Leclerc et la rue d'Or.
L'accès des riverains sera maintenu.
Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

Article 2: L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SARL FK TP, sis 1, Rue Louise Michel à STRASBOURG (67200).

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. KARADAG Sinan de l'entreprise SARL FK,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

